

4 Description des huit aires protégées projetées



Photo 2. Une portion du lac Pléti et ses nombreuses îles (D. Boisjoly, MDDEP)

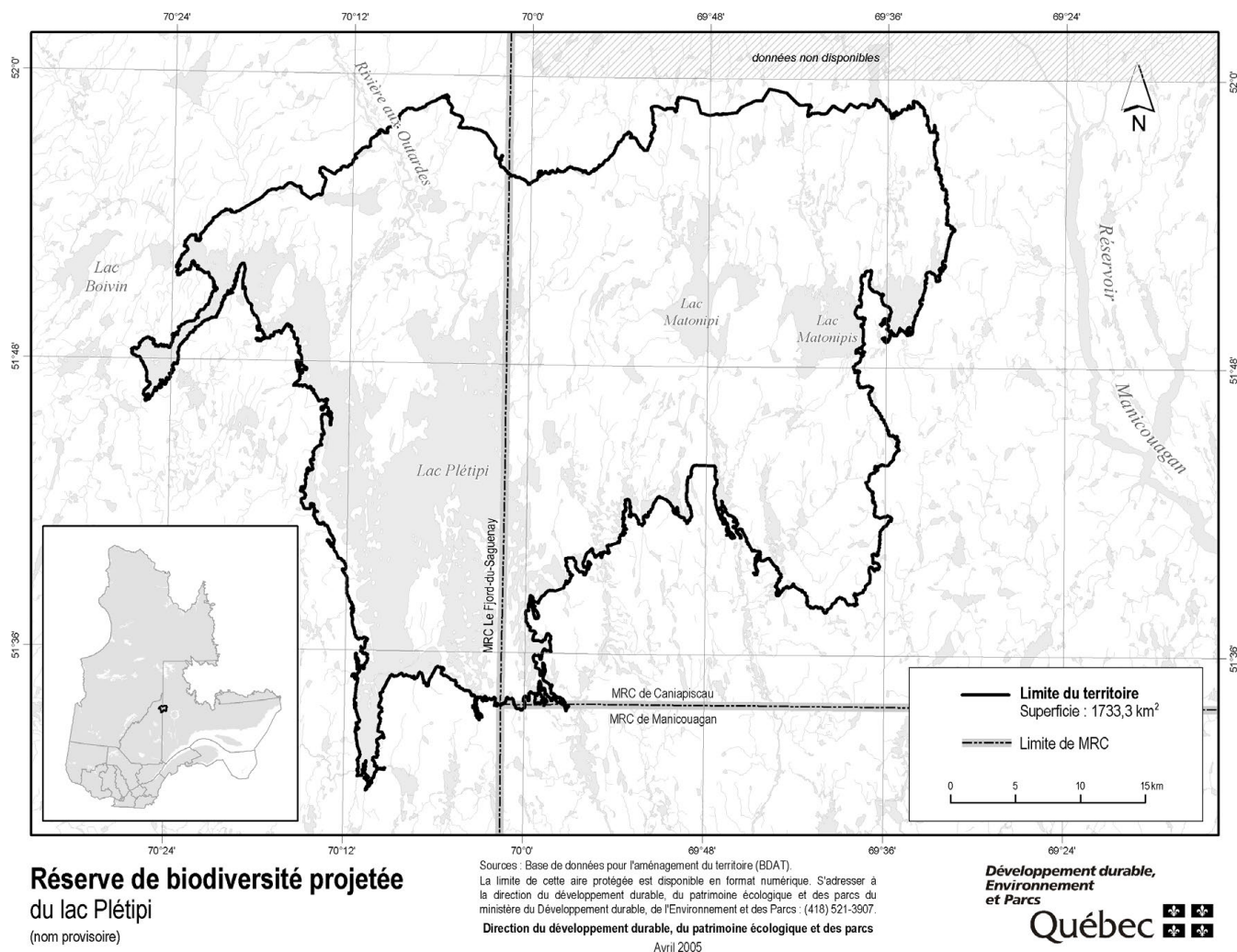
4.1 Réserve de biodiversité projetée du lac Pléti

4.1.1 Localisation, limites et dimensions de la réserve projetée

La section est (1036 km²) de la réserve de biodiversité projetée du lac Pléti se trouve dans la région administrative de la Côte-Nord alors que la section ouest (697,5 km²) se situe dans la région ad-

ministrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La réserve de biodiversité projetée se localise à environ 40 km à l'ouest du réservoir Manicouagan, soit entre le 51°30' et le 52°00' de latitude nord et le 69°31' et le 70°27' de longitude ouest. Elle occupe une superficie de 1 733,3 km² dans les territoires non organisés de Mont-Valin, de Rivière-Mouchalagane et de Rivières-aux-Outardes situés respectivement dans les municipalités régionales de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay, de Caniapiscau et de Manicouagan.

Figure 16. Localisations et limites de la réserve de biodiversité projetée du lac Plétiipi telles que présentées au plan sommaire de conservation.



4.1.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q. c. C-61.01). Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité. Son régime des activités est régi par la Loi ainsi que par son plan de conservation.

4.1.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de réserve de biodiversité projetée du lac Plétiipi. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent de protection est celui de réserve de biodiversité du Plétiipi. Selon la Commission de toponymie du Québec, la première attestation du toponyme «Plétiipi» se retrouve sur les cartes du père Laure en 1731-1732 soit «L. Peritibé» (1731) et «L. Piretibi» ou «L. des Perdrix» (1732). Les variantes graphiques du nom du lac ont leur corollaire dans celles de la rivière : «Péribistik» (1731) et «Pereti-

bistik», «Piristibistik» (1732) ou «R. aux Outardes». Suivant le père Vaillancourt, *Piletipishtiku* constituerait le nom montagnais actuel de la rivière aux Outardes.

4.1.4 Écologie

Milieu physique

Le climat de la région de la réserve de biodiversité projetée se caractérise par une température de type subpolaire froide (de -9.4 à -6.0 °C), le niveau de précipitations est de type subhumide (800 à 1359 mm) et la saison de croissance est qualifiée de moyenne (de 150 à 179 jours) dans le sud et de courte (de 120 à 149 jours) dans le nord.

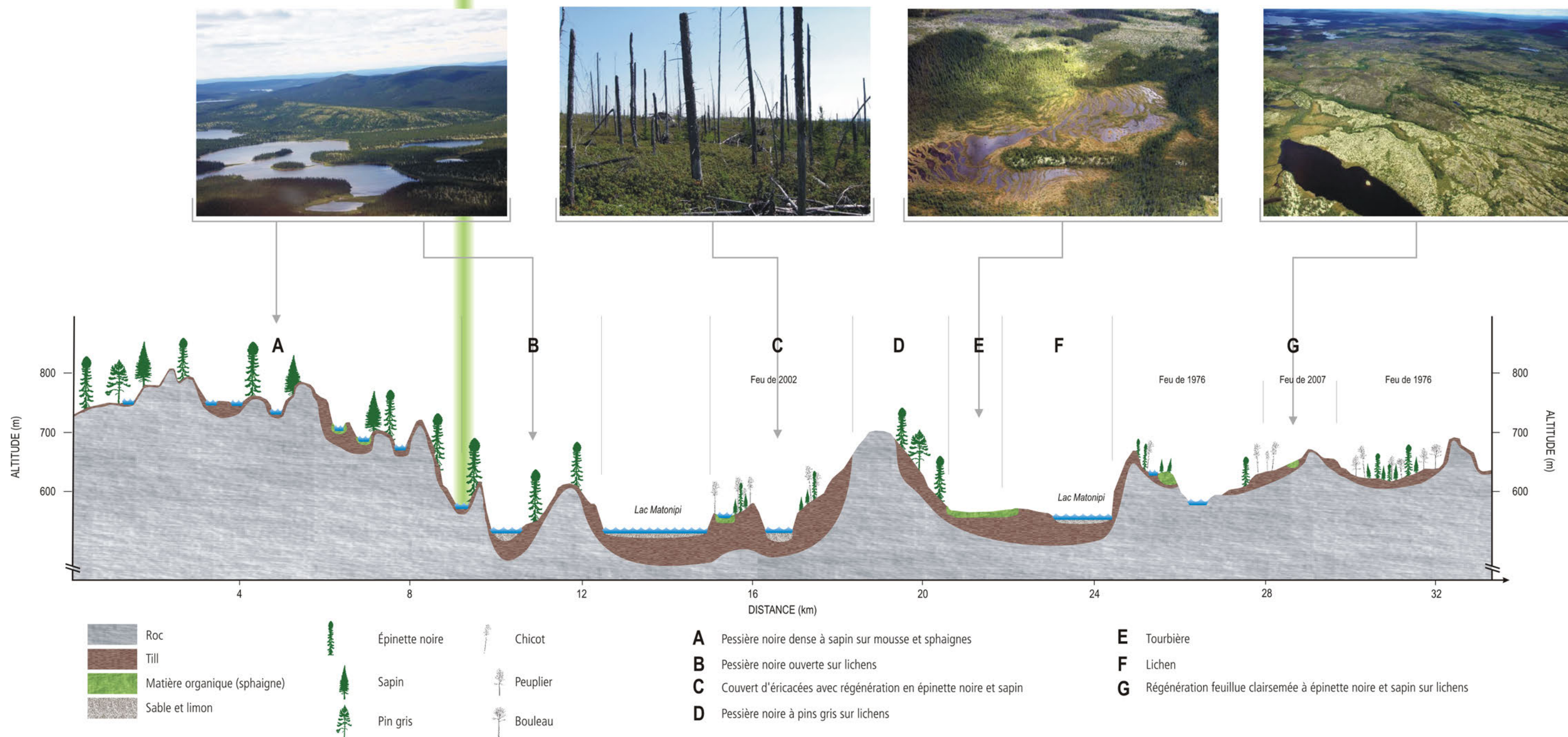
La réserve de biodiversité projetée du lac Plétiipi appartient en majeure partie à la région naturelle de la cuvette du réservoir Manicouagan dans la province naturelle des Laurentides centrales. Au

Réserve de biodiversité projetée du lac Pléti

- Province naturelle des Hautes-terres de Mistassini
- Région naturelle des Mont Otish
- Ensemble physiographique des basses collines du lac aux Deux Décharges

- Province naturelle des Laurentides centrales
- Région naturelle de la cuvette du réservoir Manicouagan
- Ensemble physiographique des basses collines du réservoir Manicouagan

Figure 18.
Réserve de biodiversité projetée du lac Pléti :
sère physiographique du secteur du lac Matonipi



Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi

- Province naturelle des Laurentides centrales
- Région naturelle de la cuvette du réservoir Manicouagan
- Ensemble physiographique des buttes du lac Plétipi

Figure 19.

Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : sère physiographique du secteur du lac Plétipi

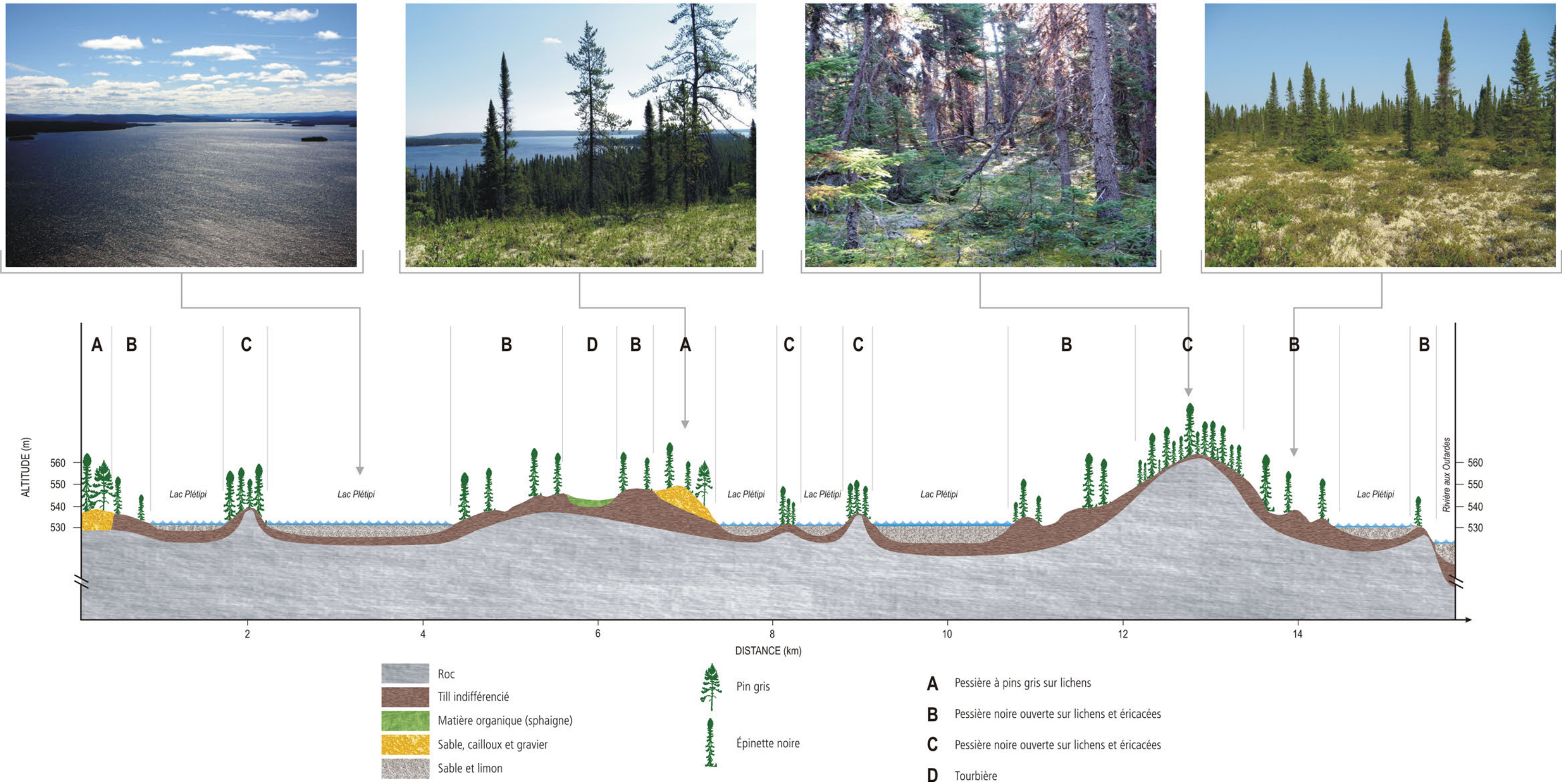


Figure 20. Réserve de biodiversité projetée du lac Plétiipi : bassins versants des rivières aux Outardes et Matonipi

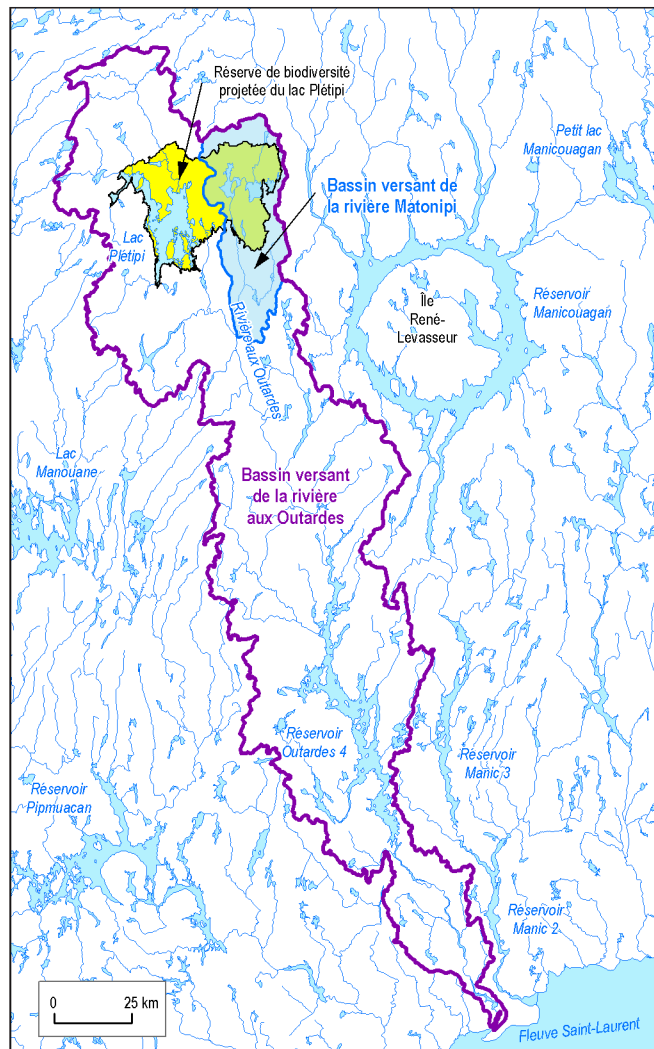


Photo 3. Méandres de la rivière aux Outardes en amont du lac Plétiipi
(D. Boisjoly, MDDEP)



Photo 4. Rivière aux Outardes en aval du lac Plétiipi
(D. Boisjoly, MDDEP)

Figure 21. Réserve de biodiversité projetée du lac Plétiipi : réseau hydrographique

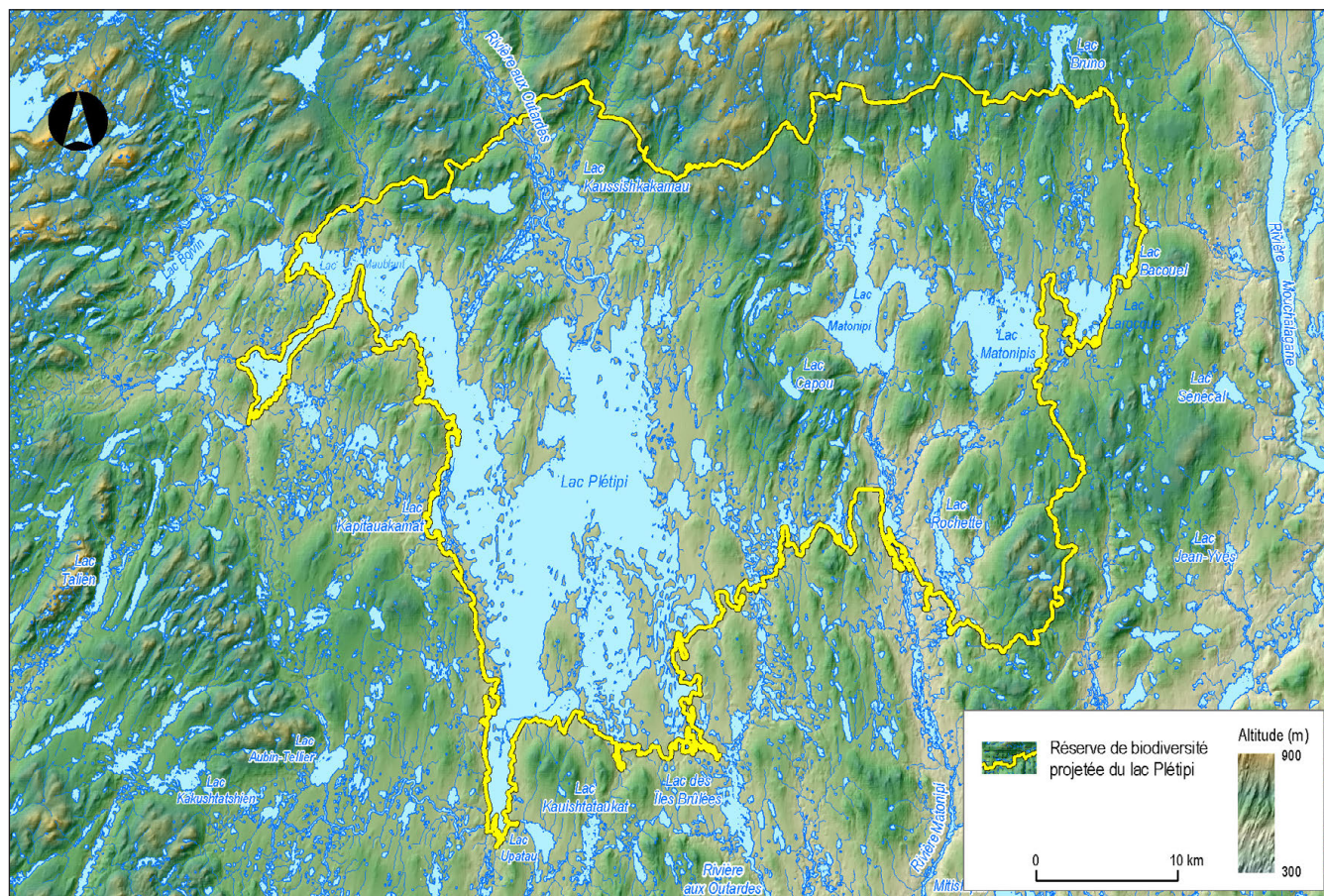




Photo 5. Régénération dans un brûlis de 1985
(D. Boisjoly, MDDEP)



Photo 7. Brochets du lac Plétipi
(J. Hewitt)



Photo 6. Régénération du feu de 1976
(D. Boisjoly, MDDEP)



Photo 8. Sentier de caribous forestiers
(D. Boisjoly, MDDEP)

mond (*Dryas drummondii*), une espèce rare calcicole, a été recensée sur une falaise de l'île Phil au lac Matonipis (Cossette et Blondeau, 2006).

Quant à la faune, on observe la présence de touladis (*Salvelinus namaycush*), de meuniers noirs (*Catostomus commersoni*), de meuniers rouges (*Catostomus catostomus*), de lottes (*Lota lota*), de ménéés et d'ombles de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) dans le lac Mato-

nipi et la rivière Matonipi. Le touladi ou truite grise est aussi présent dans le lac Matonipis. Dans le lac Plétipi et la rivière aux Outardes, on recense la présence de touladis, de grands brochets (*Esox lucius*), de meuniers sp., de grands corégones (*Coregonus clupeaformis*), de lottes et d'ombles de fontaine. Certains brochets du lac Plétipi présentent une coloration bleutée, un caractère peu commun pour cette espèce (photo 7).

Les îles et les rives du lac Plétipi sont parsemées de sentiers de caribous forestiers qui fréquentent ce territoire (photo 8). Les nombreuses îles du lac Plétipi en font un habitat particulièrement favorable

pour la mise bas du caribou car les femelles recherchent des milieux difficilement accessibles aux prédateurs lors de cette période. Lors d'un inventaire aérien réalisé à l'hiver 2007, le MRNF a dénombré une soixantaine de caribous forestiers dans la réserve de biodiversité projetée et dans les environs immédiats du lac Pléti.

L'ours noir et l'orignal fréquentent aussi le territoire de même que de nombreuses autres espèces de mammifères et d'oiseaux associées à la forêt boréale de la région (voir section faune dans le portrait régional).

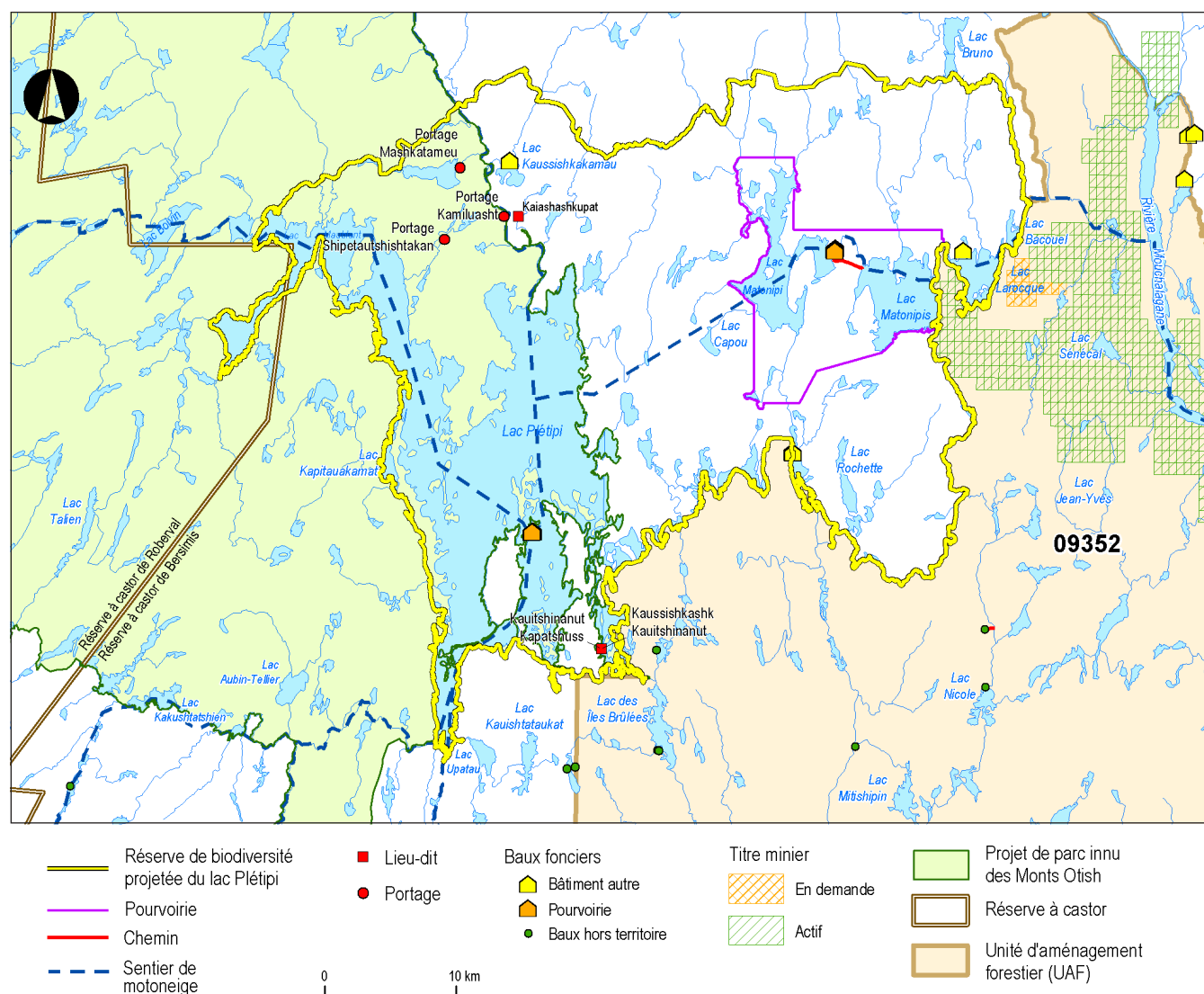
Milieu social

Le territoire a été utilisé historiquement par les communautés autochtones comme en témoigne la présence de nombreux site de portage au sein de la réserve projetée. Toutefois, aucun site archéologique n'a été recensé probablement parce qu'aucune fouille n'a été effectuée dans le secteur. La réserve de biodiversité projetée du

lac Pléti fait partie du Nitassinan de la communauté Innue de Pesamit et jouxte le projet de parc innu des Monts Otish apparaissant à l'Entente de principe d'ordre général. Elle est située aussi au sein de la réserve à castor de Bersimis (UGAF 56) et une petite partie touche à la réserve à Castor de Roberval (UGAF 50) (figure 23). Ces réserves à castor allouent aux communautés innues des droits particuliers relatifs à la chasse et au piégeage des animaux à fourrure.

Quant à l'utilisation actuelle du territoire de la réserve de biodiversité projetée, un droit foncier à des fins de villégiature est aussi octroyé dans l'aire protégée. De plus, deux pourvoies existant avant la protection de ce territoire sont situées au sein de l'aire protégée. La pourvoirie Matonipi bénéficie de droits exclusifs de chasse et pêche dans la région des lacs Matonipis et Matonipi et est entièrement incluse dans la réserve de biodiversité projetée. La Pourvoirie du lac Pléti, une pourvoirie sans droits exclusifs, a contracté un bail à des fins commerciales de pourvoirie au gouvernement du

Figure 23. Réserve de biodiversité projetée du lac Pléti : utilisation



Québec. Ces pourvoiries offrent des forfaits de pêche et de chasse aux gros gibiers avec hébergement. De 2005 à 2008, 14 orignaux abattus ont été enregistrés dans le territoire de la réserve de biodiversité projetée.

Le secteur des lacs Matonipi et Matonipis fait partie de la zone de chasse 19 Sud et de la zone de pêche 19 alors que le secteur du lac Plétipi fait partie de la zone de chasse et pêche 29.

En ce qui concerne l'accessibilité, aucun chemin ne permet un accès terrestre à cette aire protégée, uniquement le transport aérien, la motoneige ou le canot permettent d'accéder à ce territoire. Un chemin non carrossable relie toutefois les bâtiments sur les rives du lac Matonipi et du lac Matonipis.

En hiver, des motoneigistes hors piste qui partent du lac Manouane, traversent la réserve de biodiversité dans l'axe nord-sud du lac Plétipi afin de rejoindre le massif des monts Otish au Nord. Un autre sentier de motoneige hors piste provenant du Relais-Gabriel traverse la réserve de biodiversité projetée dans l'axe est-ouest pour rejoindre celui qui mène aux monts Otish (figure 23).

Les lacs et cours d'eau de la réserve de biodiversité projetée sont aussi parfois utilisés par des amateurs de canot-camping qui se font déposer par hydravion au lac Bacouel et descendent les lacs Matonipis et Matonipi pour ensuite suivre les rivières Matonipi et aux Outardes.

4.1.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

Sur le plan de la représentativité des éléments physiques, la réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi vise surtout la protection d'écosystèmes représentatifs de l'ensemble physiographique des Buttes du lac Plétipi. La réserve de biodiversité projetée du Lac Plétipi contribue fortement à la protection de cet ensemble physiographique à raison de près de 17 % et protège une association de types écologiques représentative de cet ensemble, soit des pessières à lichen sur buttes de till bien drainées. En combinaison avec la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches, 100 % des objectifs de représentativité (dans le cadre de l'objectif gouvernemental du 8 %) de cet ensemble physiographique sont comblés. Cette réserve de biodiversité projetée contribue aussi à la protection d'un hydrosystème important dont le fleuron est le lac Plétipi, un immense lac à l'état naturel.

Au sujet de la représentativité des éléments biologiques, cette réserve de biodiversité projetée contribue à la protection de couvert forestier de types conifériens clairsemés (pessière ouverte) de bryophytes et de lichens, deux types de couverts déjà bien représentés au sein des aires protégées de la province naturelle des Laurentides centrales (Brassard et autres, 2009). Il est difficile de mesurer la

contribution de cette aire protégée projetée en ce qui a trait aux vieilles forêts car elle est située hors de la forêt aménagée et des zones écoforestières cartographiées. Comme la réserve de biodiversité projetée est située au nord de la limite d'attribution des forêts, la contribution au plan des forêts productives peut être jugée très faible.

En ce qui concerne les espèces menacées ou vulnérables, très peu de connaissances permettent de mesurer la contribution de cette aire protégée en ce sens. La protection du caribou forestier et la conservation des îles utilisées lors de la mise bas et des écosystèmes riches en lichens utilisés lors de l'alimentation hivernale contribuent à protéger des habitats importants pour cet écotype au nord de la forêt aménagée.

Efficacité

La réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi assure la protection d'un territoire presque exempt de perturbations d'origine anthropique. Seules les infrastructures reliées aux deux pourvoiries sont recensées dans l'aire protégée et le taux de naturalité (proportion du milieu non perturbée par l'homme) est donc très élevé.

Sur le plan de la configuration, l'aire protégée projetée est d'une superficie suffisamment importante (1 733,3 km²) pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers comme en témoigne la présence de nombreux feux et de peuplements d'âges différents. En ce qui a trait au ratio périmètre/superficie, la réserve de biodiversité projetée présente un ratio de 0,29, soit près de six fois le ratio idéal (cercle parfait) pour cette superficie (0,05). De plus, si on soustrait une bordure de 3 km aux limites, il reste un noyau de conservation de plus de 1 000 km². Ainsi, bien que cette aire protégée soit constituée d'un noyau de conservation d'une taille importante et efficace au chapitre de la protection de la biodiversité, la configuration pourrait être améliorée en diminuant le plus possible le périmètre de bordure. De plus, cette réserve de biodiversité projetée seule ne serait pas de superficie suffisante pour assurer la protection du caribou forestier qui aurait besoin de plusieurs territoires protégés interreliés d'une superficie variant de 5 000 à 13 000 km² selon les auteurs (Schneider 2001, Wilkinson 2008). Une attention particulière devra donc être portée à la connectivité des aires protégées dans ce secteur et au maintien d'un habitat de qualité pour le caribou forestier dans la matrice environnante.

Comme les utilisateurs du territoire de la réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi s'y rendent pour chasser, pêcher et pratiquer des activités de plein air dans un milieu à l'état naturel, on doit également tenir compte, lors de l'analyse de l'efficacité de l'aire protégée de la protection des paysages de même que de la protection des lacs et plus particulièrement du lac Plétipi. En ce sens, la configuration de l'aire protégée projetée est particulièrement dé-

ficiente car les limites ouest de la réserve projetée correspondent majoritairement à la bordure du lac ce qui ne permet pas d'assurer la protection de la qualité de l'eau.

4.1.6 Enjeux de conservation

La préservation d'écosystèmes aquatiques et la protection de l'habitat du caribou forestier sont les principaux enjeux de conservation associés à ce territoire. Pour le caribou forestier, une attention particulière devra être portée à l'impact des motoneigistes sur le dérangement de cet écotpe très sensible à cet égard. En ce qui concerne la préservation des écosystèmes aquatiques, un des enjeux

de conservation consiste à s'assurer d'une protection minimale de l'aire de drainage directe du lac. Une analyse des bassins versants minimaux a été effectuée pour les lacs Pléti, Larocque, Bacouel et Matonipis afin de proposer des modifications de limites permettant d'atteindre cet objectif (figure 24). La conservation des paysages visibles aux utilisateurs doit aussi être considérée comme un enjeu de conservation pour ce territoire car la qualité de l'expérience—nature des amateurs de plein air et de la clientèle des pourvoiries en dépend et une analyse de percées visuelles accessibles à partir des lacs Pléti et Matonipis a été effectuée afin de proposer des modifications de limites permettant d'atteindre cet objectif (figure 25).

Figure 24. Réserve de biodiversité projetée du lac Pléti : analyse des bassins versants minimaux

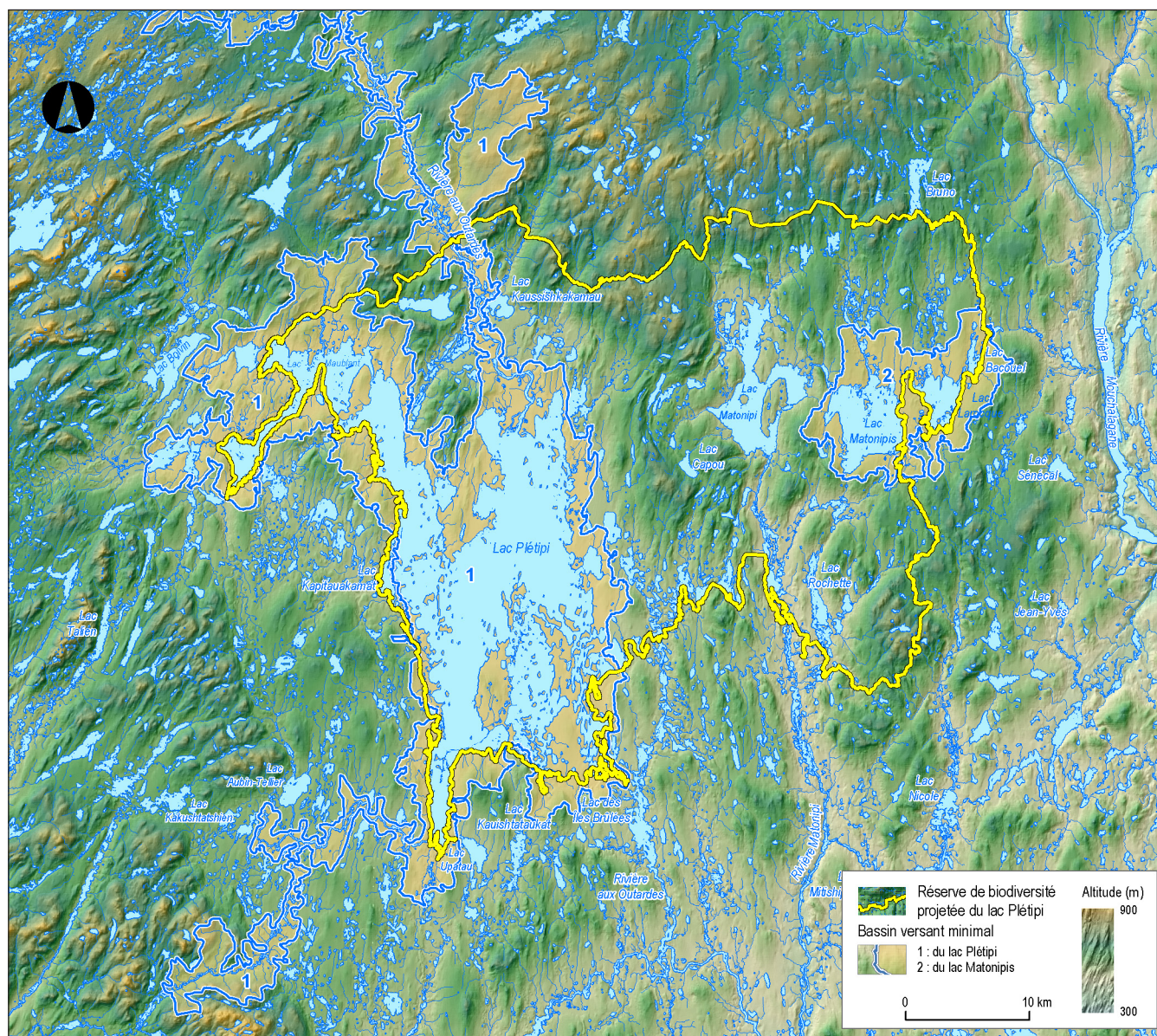
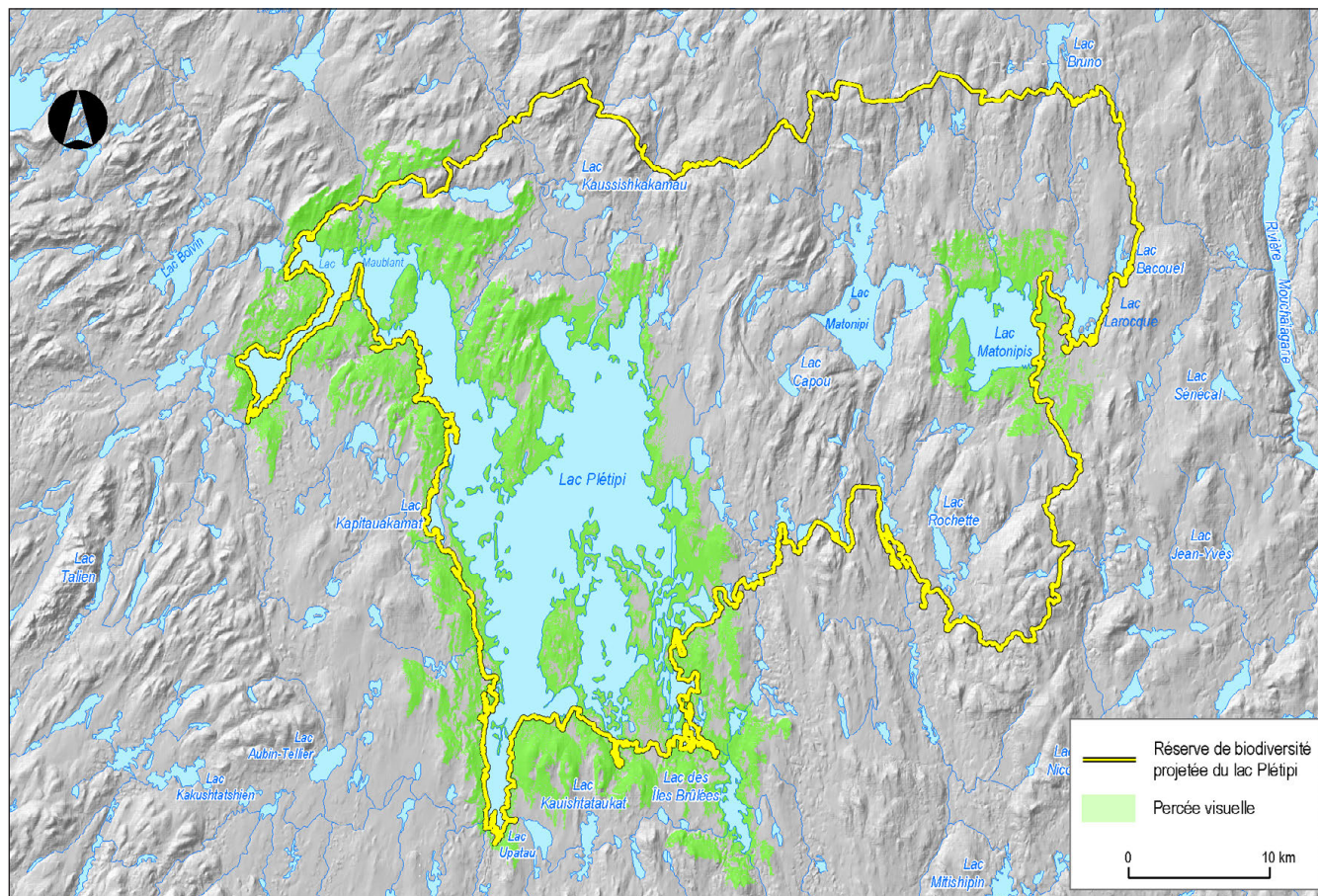


Figure 25. Réserve de biodiversité projetée du lac Pléti : analyse des percées visuelles



4.1.7 Proposition d'agrandissement

Les agrandissements proposés pour la réserve de biodiversité du lac Pléti (figure 26) ont été délimités de façon à inclure autant que possible les bassins versants minimaux et les paysages visibles à partir des principaux lacs visités par les utilisateurs du territoire de même que des habitats favorables aux caribous forestiers. Les agrandissements proposés pour la protection des paysages et du bassin versant du lac Matonipis ne sont pour l'instant pas visés en raison de la présence de titres miniers actifs. La majeure partie de ces agrandissements fait partie du projet de parc Innu des Monts Otish. Les propositions d'agrandissements sont principalement constituées de pessières ouvertes sur lichens et aucun bail de villégiature ou droit foncier n'y est recensé. L'utilisation par le caribou des territoires faisant l'objet de ces agrandissements a été confirmée par le MRNF. Certaines portions des bassins versants minimaux ou des paysages visibles n'ont pas été incluses aux agrandissements car les superficies concernées étaient trop importantes. Toutefois, ces superficies ont été incluses, lorsque cela est possible, aux secteurs d'intérêt pour la connectivité (figure 27). La proposition d'agrandissements retenue dans le secteur du lac Pléti représente une superficie totale de 358,7 km² dont 288,9 km² dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et 69,9 km² en Côte-Nord. La

superficie totale de la réserve de biodiversité serait de 2 093,1 km² et le ratio périmètre/superficie s'améliorerait en se rapprochant de la forme de cercle car il passerait de six fois le ratio idéal à cinq fois le ratio idéal.

4.1.8 Gestion de la réserve permanente

La gestion de la réserve de biodiversité permanente du lac Plé-tipi devra permettre d'atteindre en priorité d'assurer les objectifs de conservation de l'aire protégée. Comme des pourvoiries sont présentes au sein de la réserve de biodiversité projetée, le régime des activités de la réserve permanente devra autoriser les activités commerciales de ces deux établissements. De plus, les demandes d'autorisation des pourvoyeurs devront être analysées en regard de la protection des écosystèmes aquatiques et du caribou forestier. Par exemple, la coupe de bois de chauffage pourra être autorisée dans un secteur qui ne correspond pas à un habitat de qualité pour le caribou forestier. La récupération de bois mort dans les brûlis et la coupe d'essences feuillues à proximité des bâtiments de la pourvoirie pourraient être des exigences associées à l'autorisation. En ce qui concerne l'utilisation de la motoneige, le MDDEP travaillera de concert avec les utilisateurs de façon à réduire le plus possible le dérangement pour le caribou forestier. Sur le plan de l'acquisition

Figure 26. Réserve de biodiversité projetée du lac Pléti : proposition d'agrandissement

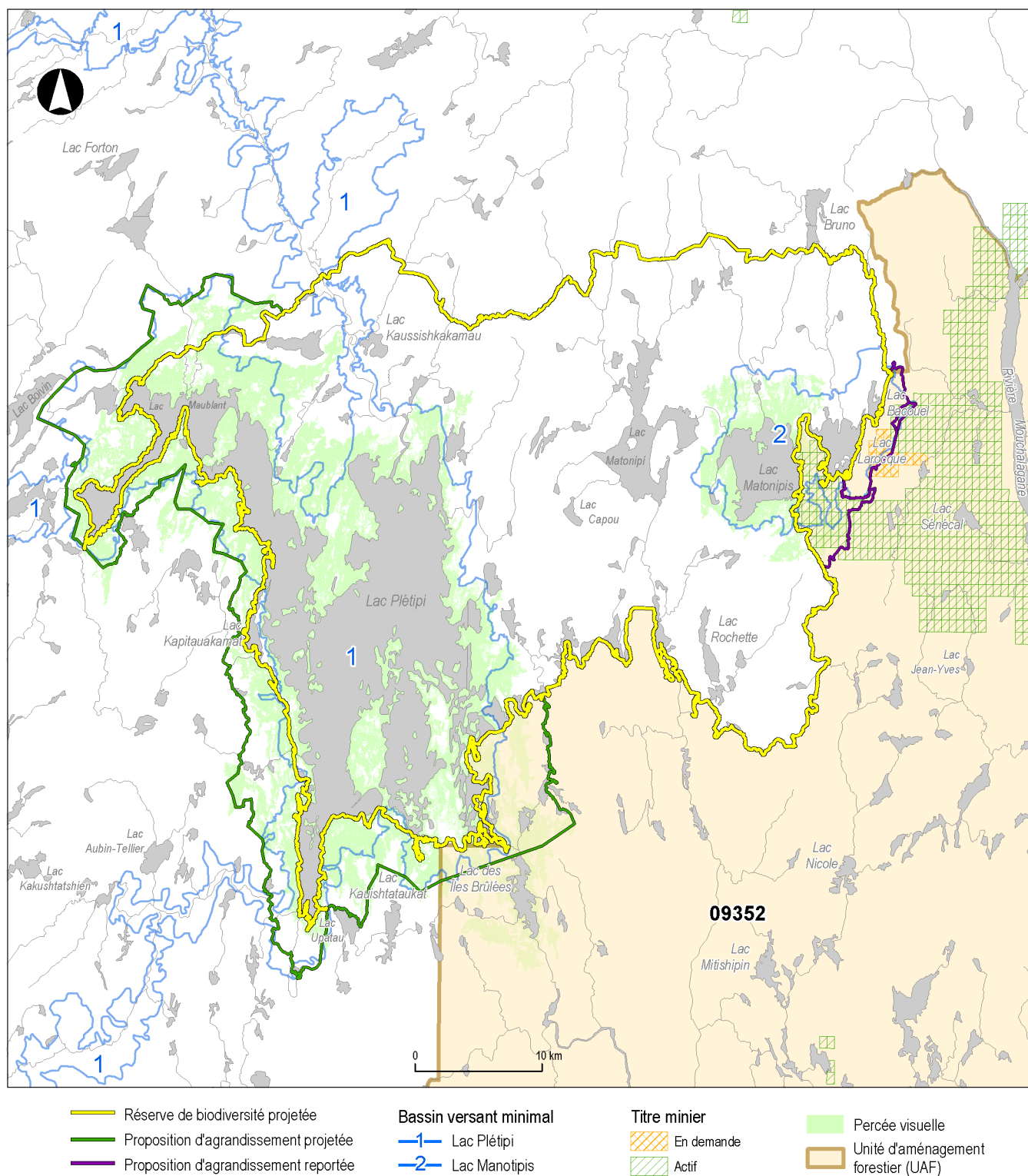
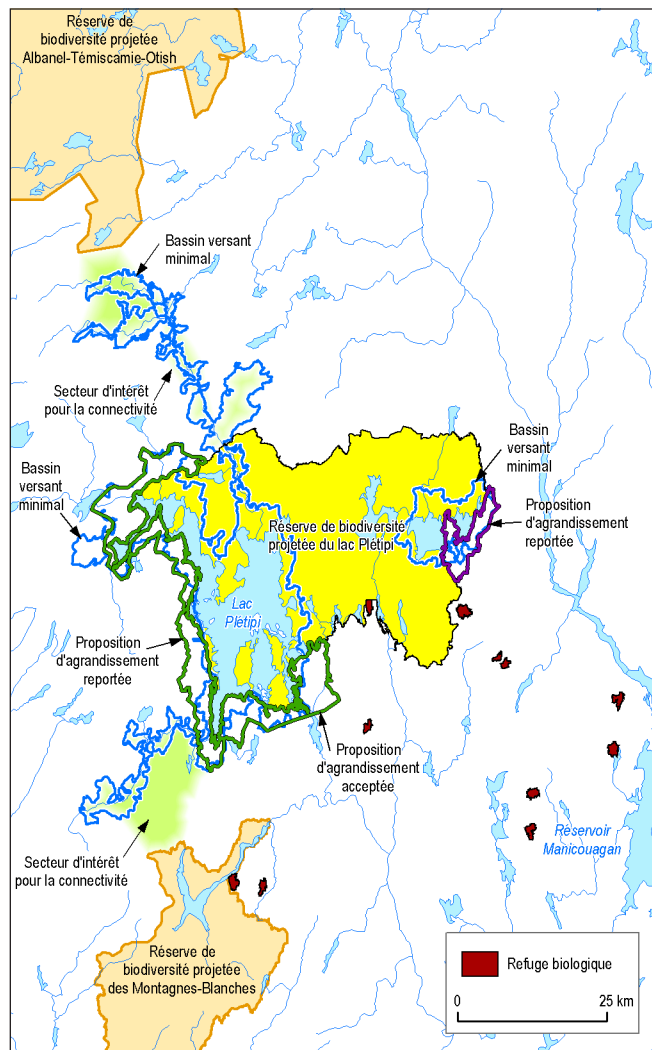


Figure 27. Réserve de biodiversité projetée du lac Pléti : considération de connectivité



de connaissances, l'identification des secteurs utilisés par le caribou forestier représente une des priorités pour cette aire protégée de façon à assurer une gestion efficace de ce territoire en matière de protection de la biodiversité.

Étant donné la faible accessibilité de cette réserve de biodiversité, la gestion de cette aire protégée serait considérée comme minimale. Plus précisément, le MDDEP y installerait une signalisation minimale si nécessaire et la surveillance de l'aire protégée serait limitée. Toutefois, un comité de gestion mettant à contribution les pourvoyeurs pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui identifierait les priorités de gestion pour cette aire protégée.

4.1.8 Considération de connectivité

La figure 27 présente les secteurs désignés comme des corridors potentiels qui permettraient de connecter la réserve projetée du lac Pléti aux autres aires protégées environnantes. La configuration de ces corridors a été déterminée de façon à contribuer à la protection des bassins versants minimaux. Il est important de préciser que les corridors de connectivité proposés ici ne constituent pas des propositions d'aires protégées mais visent à souligner l'importance de maintenir l'intégrité écologique dans ces secteurs de façon à permettre la migration des espèces et des processus écologiques. La délimitation de ces corridors est préliminaire et des travaux plus approfondis sont nécessaires afin de valider ces derniers. De plus, un arrimage avec les responsables locaux de l'aménagement territorial et forestier est nécessaire afin de déterminer les méthodes qui permettraient de maintenir la connectivité tout en permettant une certaine utilisation du territoire et des ressources.